



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagnement des élèves en situation de handicap : vers la fin des contrats aidés ?

Le Président de la République vient d'annoncer, à l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap, de nouvelles mesures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

6 000 emplois d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) seraient ainsi créés à la rentrée 2016, et 32 000 sur cinq ans, portant à 50 000 le nombre de professionnels chargés de cette mission, en équivalent temps-plein.

Si elles se concrétisaient, ces annonces permettraient ainsi de réduire la proportion d'agents en contrats aidés (CUI) assurant un accompagnement individuel des élèves en situation de handicap. Ils représentaient, à la rentrée 2014, près de 60 % des accompagnants.

Pour le SNUipp-FSU, cette mesure va dans le sens d'une réduction de la précarité, puisque les AESH peuvent prétendre au CDI depuis 2013, et qu'un nouveau diplôme qualifiant a vu le jour le 31 janvier dernier. Elle va aussi dans le sens d'une plus grande professionnalisation et donc d'une amélioration dans la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Le CDI reste cependant encore très éloigné du cadre général de la fonction publique. Il n'est accessible qu'après six années effectuées dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et les conditions d'embauche, pour la plupart à temps partiel, ne permettent pas une rémunération décente (de 650 à 890 euros mensuels en moyenne).

Pour le SNUipp-FSU, l'accompagnement doit encore progresser, se professionnaliser avec l'accès à un diplôme de niveau IV et s'étendre à tous les temps de l'enfant. Il n'est pas possible que la mission des AESH s'arrête aux portes de la classe. Les enfants ont besoin d'être accompagnés sur le temps du midi, à la cantine, lors des activités périscolaires ou au cours de leur vie extra-scolaire.

Paris, le 19 mai 2016